

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **134 (2008)**

Heft 21: **Caixaforum Madrid**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Centre de congrès et d'exposition de **Beaulieu**, Lausanne

Les réflexions menées afin d'optimiser, dynamiser et pérenniser les activités du centre de congrès et d'exposition de Beaulieu ont conduit à revoir l'organisation foncière du site et à chercher des partenaires susceptibles de réaliser un programme complémentaire, tout en répondant à des critères d'intégration urbaine et de qualité architecturale.

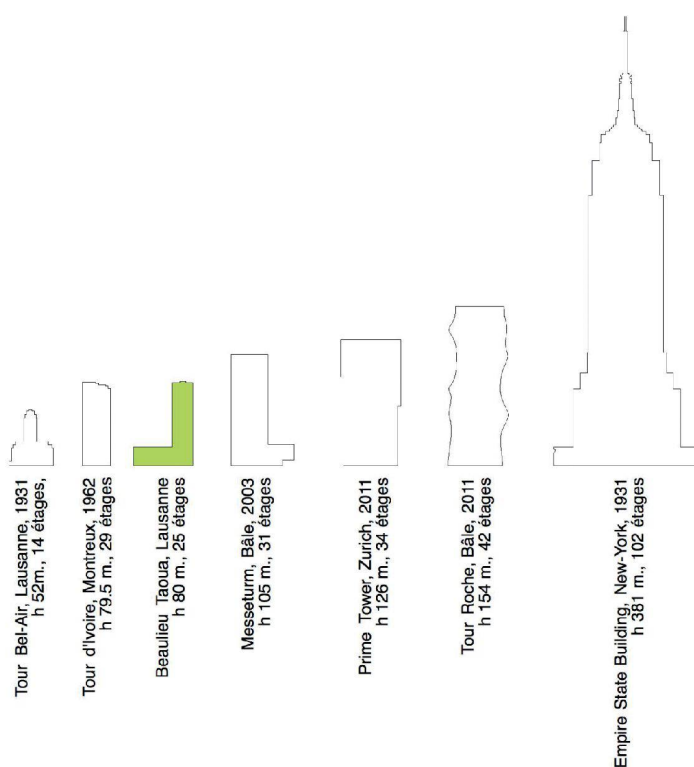
A l'issue d'un appel d'offres, les terrains du front Jomini ont été cédés à un investisseur, représenté par *Losinger Construction SA*, sous forme d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dont le superficiant est la Ville de Lausanne. Le DDP entrera en force après l'entrée en vigueur du plan partiel d'affectation (PPA) conçu sur la base du projet retenu. L'investisseur souhaite réaliser un programme comprenant notamment une offre hôtelière et de restauration, participant ainsi à la mise en valeur de l'ensemble du site.

Conjointement à la valorisation du front Jomini, la Fondation de Beaulieu, bénéficiaire d'un DDP et propriétaire des bâtiments du site, entend procéder à la reconstruction des halles Sud afin de rendre les surfaces d'exposition plus rationnelles à l'exploitation et plus attractives à la location.

L'opération de valorisation du site est menée en collaboration avec la Ville de Lausanne, les investisseurs *Losinger Construction SA* et la Fondation de Beaulieu, ainsi que *Beaulieu Exploitation SA* en tant que locataire et exploitant des bâtiments d'exposition et de congrès. Le présent concours a pour but de traduire ce cahier des charges en un projet ambitieux et remarquable et d'assurer un traitement architectural cohérent et unitaire de l'ensemble du site.

Le jury présidé par M. Olivier Français, Municipal de la Ville de Lausanne, comprenait les membres professionnels suivants: Mmes Nicole Christe, cheffe du service d'architecture, Ville de Lausanne, Gabriela Mazza, architecte et MM. Patrick Devanthéry, Ivo Frei, Bernard Delefortrie, architectes, et Eric Perrette, architecte cantonal vaudois.

Palmarès	
1^{er} rang, mention <i>Pont 12 architectes SA, Lausanne</i> Consultants : <i>Paysagegestion SA, Kälin & Cuérel SA Bureau d'ingénieurs</i>	Fr. 50 000.-
2^o rang, 1^{er} prix <i>Richter et Dahl Rocha - Bureau d'architectes SA, Lausanne</i> Consultants : <i>INGPHI SA, Energies Rationnelles SA</i>	Fr. 70 000.-
3^o rang, 2^o prix <i>Galletti & Matter Architectes, Lausanne</i>	Fr. 65 000.-
4^o rang, 3^o prix <i>Itten + Brechbühl SA, Lausanne</i>	Fr. 45 000.-
5^o rang, 4^o prix <i>Luscher Architectes SA, Lausanne</i> Consultants : <i>Ecoservices SA, AIC Ingénieurs Conseils SA, SB Technique SBT Sàrl</i>	Fr. 23 000.-



1^{er} rang, mention : *Beaulieu Taoua*



Le projet unit les halles à l'ensemble des fonctions tierces – hôtel, business center, bureaux, commerces, restaurants et bars. Il dégage un parvis ouvert sur l'avenue de Jomini et met en place les volumes construits en retrait. L'entrée principale s'ouvre sur ce parvis, en perspective de l'avenue des Bergières.

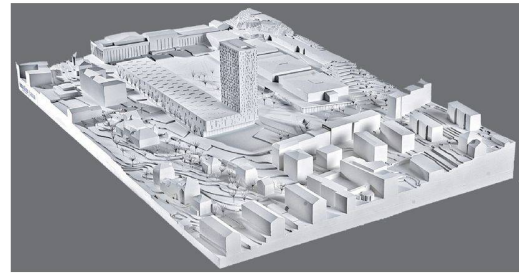
Le tracé et la topographie des jardins sont restructurés afin de redéfinir un parcours entre le front Jomini, le Palais de Beaulieu et les halles d'expositions.

Un ensemble de décisions d'implantation ont été prises pour permettre de repréciser le rapport du site de Beaulieu à la ville. En particulier, la priorité a été donnée au palais de Beaulieu, le jardin et les espaces publics s'ouvrent sur la ville avec un juste équilibre entre le front Jomini et l'entrée sud et la mise en valeur des halles nord laisse une grande liberté à leur développement futur.

Les deux entités du programme sont traitées volumétriquement par le même vocabulaire, en horizontal les halles de Beaulieu et en vertical les programmes hôteliers et de bureaux. La tour se positionne très précisément en retrait de l'avenue Jomini à l'articulation entre le parvis et les jardins.

Le jury regrette une thématique de façade connue et reproduite, alors que le principe du mur percé est intéressant et que la proposition de changement d'échelle entre les halles et le programme hôtelier est pertinente.

La volonté de distinguer le nouveau projet par une coloration forte est ressentie comme contradictoire avec la perception d'intégration de l'ensemble, dont la qualité est reconnue tant par l'échelle proposée que par la mise en place des volumes.



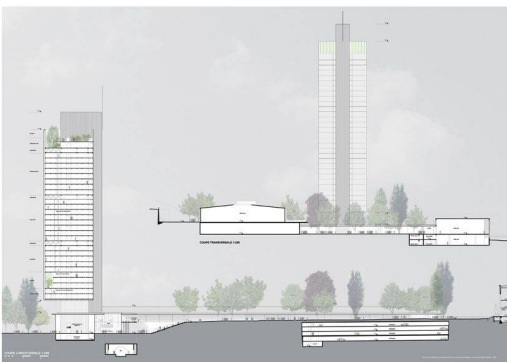
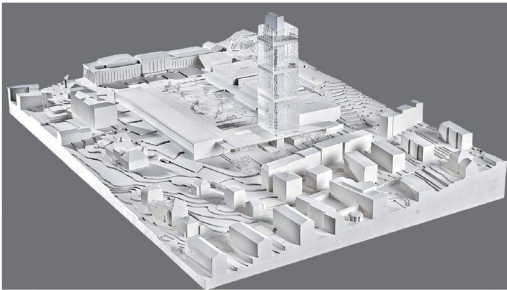
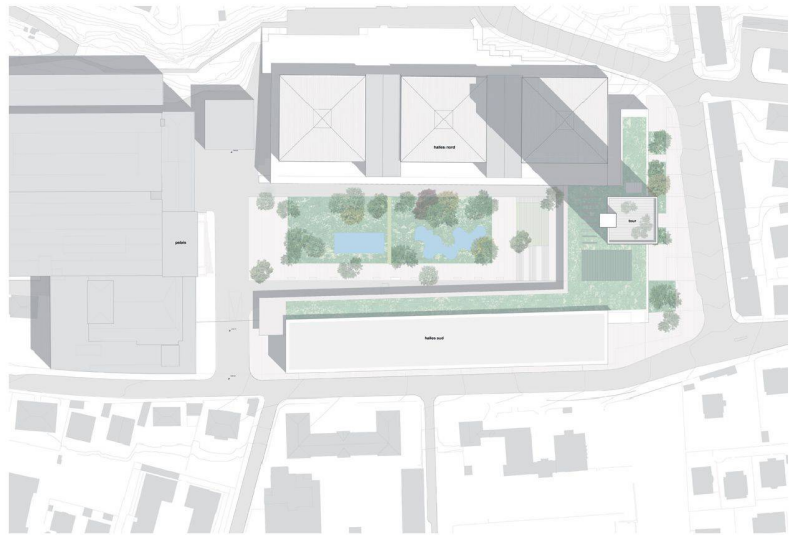
2^e rang, 1^{er} prix : *Haut lieu*

Le projet se distingue par la proposition d'une « grande marquise ». Ce couvert audacieux fait le lien entre les nouvelles halles d'exposition au sud et une grande tour regroupant l'entier du programme hôtelier.

Les halles d'exposition remplacent l'existant en répondant aux contraintes fonctionnelles et réglementaires. La liaison couverte entre les halles du site est très convaincante. La circulation et l'orientation des visiteurs à l'intérieur du site sont idéales. Par contre, le projet n'apporte pas de réponse architecturale satisfaisante pour les façades urbaines. Autant le pignon borgne tourné vers l'est, face à l'avenue Vinet, que le traitement de la façade sud sont monotones.

Pour le programme du front Jomini, le projet propose une tour de 126 mètres de haut, à l'échelle territoriale. Dans ce dessin, la verticalité est augmentée par l'ajout de trois étages supplémentaires, hors programme. L'intégration de jardins à différents niveaux est favorable à une meilleure qualité du climat intérieur et contribue à l'idée de hauteur, tout comme le jardin sur le toit. La structuration verticale de la tour est convaincante, notamment aussi avec la disposition d'étages techniques indispensables. Cependant, le détachement du sol est trop artificiel, comme semblent le suggérer les quatre « câbles de stabilisation ».

Le jury juge l'implantation de la tour peu précise sur le plateau Beaulieu-Jomini. Sa taille nécessiterait plus de recul face aux immeubles de Jomini et la vue perspective de Beaulieu mériterait plus qu'une façade opaque avec escalier de secours.



3^e rang, 2^e prix : *Tourmaline*



Le projet s'inspire des caractéristiques des masses bâties de l'image de la ville de Lausanne d'où émerge une série de points hauts.

Il construit ainsi la « Tour de Beaulieu » en concentrant les activités et en définissant un espace public sur le front Jomini.

Cette implantation urbaine présente de grandes qualités, tant comme signe d'une activité majeure que comme repère urbain, tant dans la simplicité des volumes bâtis que dans les articulations des espaces extérieurs, tant encore dans la bonne gestion des flux et l'accueil des différents publics. L'implantation de la tour très proche de la route restreint cependant l'espace urbain et le dégagement auquel la tour prétendrait.

L'organisation fonctionnelle des halles n'est pas optimale en particulier au niveau des accès et de la distribution. Leur construction et les structures légères sont en revanche adaptées aux aspirations et à l'usage et les façades en tôle micro-perforée permettent une mise en valeur d'un front urbain qui s'anime au gré de la lumière et du mouvement des passants. Les installations techniques proposées au titre des économies d'énergie semblent surinstrumentées et parfois contradictoires au regard du concept général.

Pour la tour, la répartition des fonctions et des différents hôtels est habile pour superposer les fluides, mais présente des difficultés d'exploitation des différentes catégories d'hôtels. La problématique d'un bâtiment de grande hauteur a été intégrée pour les ascenseurs mais, elle fait défaut en ce qui concerne les deux sas d'escaliers, ici indispensables.

